

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 24 juin 2025, à 17 H 00, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MACKE Jean-Marie, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick

PROCURATIONS :

LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DE CARRION Alain donne procuration à PÉDRINI Léo, IDZIAK Ludovic donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERTIER Jacky donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DERUELLE Karine donne procuration à BOSSART Steve, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, MARIINI Laetitia donne procuration à LEFEBVRE Nadine, OPIGEZ Dorothee donne procuration à CLAIRET Dany, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, DRUMEZ Philippe, GIBSON Pierre-Emmanuel, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELBECQUE Benoît, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PHILIPPE Danièle, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno, VOISEUX Dominique

Monsieur PÉDRINI Léo est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
24 juin 2025

RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

RESEAU REGIONAL DES TERRITOIRES BIO DES HAUTS-DE-FRANCE -
SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Développer des circuits courts alimentaires dans le cadre d'une stratégie intégrée de préservation d'une agriculture locale et paysanne.

Le Réseau des Territoires Bio (RTB) s'inscrit dans le cadre du Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France 2023-2027 (Plan bio régional). Ce plan est copiloté par la DRAAF et la Région Hauts-de-France, et rassemble 13 signataires (Région Hauts-de-France, DRAAF, AEAP, AESN, Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France, l'association Bio en Hauts-de-France, Aprobio et la Coopération agricole Hauts-de-France) autour de 6 objectifs partagés :

- Sécuriser et poursuivre la dynamique de développement des productions et surfaces bio, et atteindre en 2027 un doublement des surfaces bio régionales par rapport à 2021, et un triplement dans les aires d'alimentation de captages ;
- Accompagner et structurer les filières bio régionales pour une meilleure rémunération des producteurs ;
- Doubler le nombre de territoires portant un projet de développement de la bio en 2027
- Intensifier l'approvisionnement et la consommation de produits bio régionaux, et atteindre en 2027 au moins 20% de produits bio d'origine régionale dans la restauration collective ;
- Animer une stratégie de développement de la bio coordonnée, cohérente et visible ;
- Déployer des moyens financiers à la hauteur des objectifs fixés, dépendant des compétences dévolues par la loi et des disponibilités financières de chacun.

La Plan bio régional identifie le RTB comme un outil permettant en particulier la sensibilisation et l'accompagnement des territoires.

Aussi, le RTB, animé par l'Association Bio en Hauts-de-France, est un espace de ressources, de partage d'expériences et de dialogue pour les agents territoriaux qui travaillent à la mise en place d'actions et de politiques publiques favorables à la bio. Il met en place des actions de développement de la production bio (par exemple via le Mois de la bio), facilite le développement de filières territoriales, la création de dispositifs d'aides directes, etc.

Le fonctionnement du RTB est formalisé par la signature d'une charte qui permet d'œuvrer à 4 objectifs principaux :

Objectif 1 : S'assurer de la cohérence et de l'articulation des politiques publiques régionales et locales en faveur de la bio ;

Objectif 2 : Pousser l'innovation par le transfert d'expériences réussies, encourager l'expérimentation dans les plans d'actions bio territoriaux ;

Objectif 3 : Se former, mutualiser, partager les compétences ;

Objectif 4 : Favoriser la mobilisation d'acteurs et de financements existant en faveur des plans bio territoriaux.

Des rencontres politiques et techniques des territoires bio sont organisées à raison d'une fois par an, entre élus locaux, techniciens et signataires du Plan Bio Régional. Une rencontre technique annuelle est organisée entre techniciens territoriaux et techniciens du plan bio.

La durée de la charte est de 5 ans et correspond à la durée du Plan bio régional 2023-2027.

Selon les engagements de cette charte, il convient de nommer un représentant de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay.

Ce délégué est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est précisé que cette désignation peut porter sur tout membre du Conseil communautaire.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée peut décider, au préalable et à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 16 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la charte du Réseau des Territoires Bio (RTB) et d'en respecter les modalités de mise en œuvre, pour une durée de 2 ans (2025-2027) ainsi que documents qui s'y rattachent
- d'enregistrer la candidature de Monsieur Maurice LECONTE pour représenter la Communauté d'agglomération de Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane à l'association Bio en Hauts-de-France.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider d'adhérer à toute structure associative et/ou réseau d'échange d'informations présentant un intérêt pour la collectivité, procéder le cas échéant à la désignation de représentants au sein de ces structures et autoriser le versement des cotisations correspondantes.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la charte du Réseau des Territoires Bio (RTB) et d'en respecter les modalités de mise en œuvre, pour une durée de 2 ans (2025-2027) ainsi que documents qui s'y rattachent.

ENREGISTRE la candidature de Monsieur Maurice LECONTE.

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

DESIGNE Monsieur Maurice LECONTE pour représenter la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à l'association Bio en Haut-de-France.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Sans délégation,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 JUIN 2025**

Et de la publication le : **30 JUIN 2025**
Sans délégation,
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice



LECONTE Maurice



Charte d'engagement dans le Réseau régional des territoires bio des Hauts-de-France

[2023-2027]

Entre

D'une part,

La Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane dont le siège est situé au 100, avenue de Londres, 62400 BETHUNE, représentée par son Président, Olivier Gacquerre.

Ci-après désignée par « CABBALR »

Et

D'autre part,

L'association Bio en Hauts-de-France, en qualité d'animateur du réseau des Territoires Bio et missionné par délégation dans le cadre du Plan Bio régional, dont le siège social est 26 rue du Général de Gaulle, 59133 Phalempin, représentée par sa Présidente, Sophie Tabary selon ses statuts déclarés,

ci-après désignée par « Bio HdF »,

I - PRESENTATION DU RESEAU DES TERRITOIRES BIO DES HAUTS-DE-FRANCE

Le Réseau des territoires bio (RTB) s'inscrit dans le cadre du Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France 2023-2027 (Plan bio régional). Ce plan est copiloté par la DRAAF et la Région Hauts-de-France, et rassemble 13 signataires (Région Hauts-de-France, DRAAF, AEAP, AESN, Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France, Bio en Hauts-de-France, Aprobio et la Coopération agricole Hauts-de-France) autour de 6 objectifs partagés :

- Sécuriser et poursuivre la dynamique de développement des productions et surfaces bio, et atteindre en 2027 un doublement des surfaces bio régionales par rapport à 2021, et un triplement dans les aires d'alimentation de captages
- Accompagner et structurer les filières bio régionales pour une meilleure rémunération des producteurs
- Doubler le nombre de territoires portant un projet de développement de la bio en 2027
- Intensifier l'approvisionnement et la consommation de produits bio régionaux, et atteindre en 2027 au moins 20% de produits bio d'origine régionale dans la restauration collective
- Animer une stratégie de développement de la bio coordonnée, cohérente et visible
- Déployer des moyens financiers à la hauteur des objectifs fixés, dépendant des compétences dévolues par la loi et des disponibilités financières de chacun

La Plan bio régional identifie le RTB comme un outil permettant en particulier la sensibilisation et l'accompagnement des territoires dans le cadre de son axe 4 :

Le RTB, animé par Bio en Hauts-de-France, est un espace de ressources, de partage d'expériences et de dialogue pour les agents territoriaux qui travaillent à la mise en place d'actions et de politiques publiques favorables à la bio. Il met en place des actions de développement de la production bio (par exemple via le Mois de la bio), facilite le développement de filières territoriales, la création de dispositifs d'aides directes, etc. Le fonctionnement du RTB est formalisé par la signature de la présente charte.

LES OBJECTIFS DU RTB

OBJECTIF 1 : S'ASSURER DE LA COHERENCE ET DE L'ARTICULATION DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES ET LOCALES EN FAVEUR DE LA BIO

Cet objectif vise tout d'abord à articuler les politiques territoriales de développement de la bio avec les objectifs du Plan Bio régional en favorisant des rencontres politiques entre élus locaux et régionaux.

Cet objectif vise à créer des espaces d'échanges et de dialogue entre les 2 échelles d'action :

- 1 rencontre technique annuelle entre techniciens territoriaux et techniciens du plan bio.
- 1 rencontre politique annuelle entre élus du plan bio régional et élus locaux.

L'objectif vise également à permettre des actions de communication et de plaidoyer communs à différentes échelles (locale, régionale, nationale).

OBJECTIF 2 : POUSSER L'INNOVATION PAR LE TRANSFERT D'EXPERIENCES REUSSIES, ENCOURAGER L'EXPERIMENTATION DANS LES PLANS D'ACTIONS BIO TERRITORIAUX

Cet objectif vise à développer et expérimenter les politiques locales de promotion et de soutien à l'AB mises en œuvre sur les territoires ainsi qu'à identifier de nouveaux champs d'actions pour développer l'AB sur les territoires en lien avec les compétences de plus en plus importantes transférées aux collectivités territoriales.

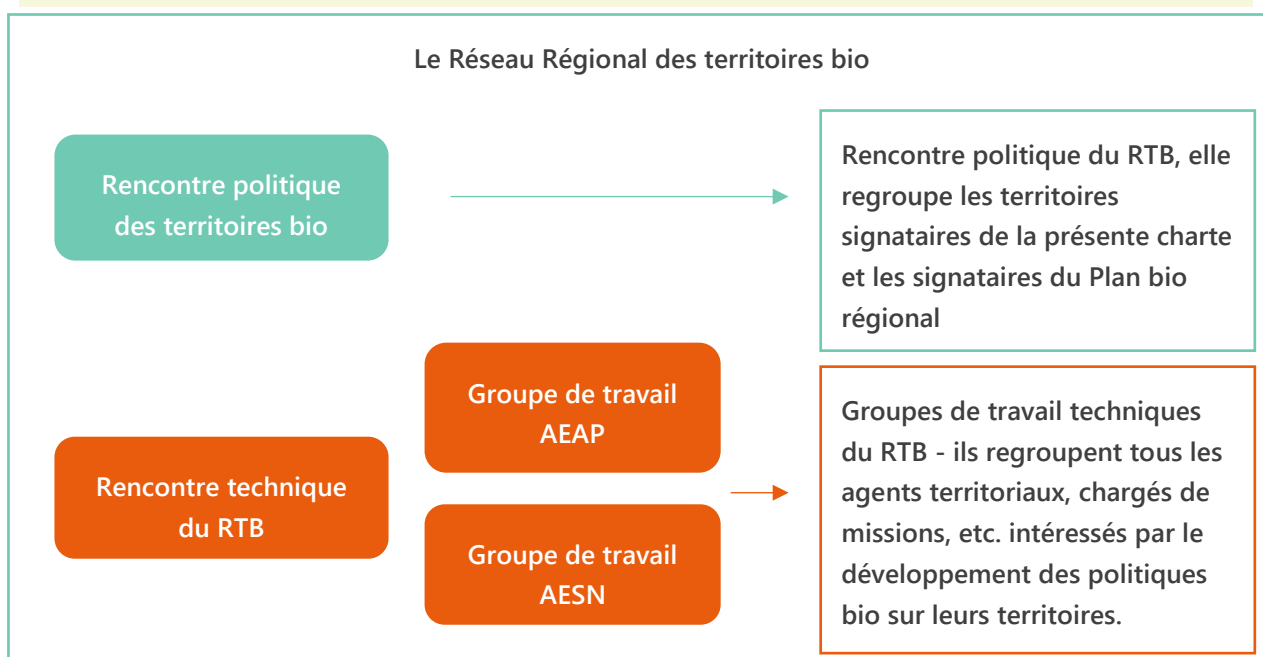
OBJECTIF 3 : SE FORMER, MUTUALISER, PARTAGER LES COMPETENCES

Cet objectif vise à faciliter la mise en commun d'outils et le partage d'expériences entre territoires du réseau. Il vise également à organiser l'apport d'expertises et de retours d'expériences hors région à des fins de formation et d'amélioration des connaissances au sein du réseau. Il vise à proposer des temps de mobilisation des élus locaux pour favoriser la transversalité entre élus portant des délégations diverses (environnement, développement durable, climat, développement économique, eau, etc.).

OBJECTIF 4 : FAVORISER LA MOBILISATION D'ACTEURS ET DE FINANCEMENTS EXISTANT EN FAVEUR DES PLANS BIO TERRITORIAUX

L'objectif vise à favoriser les partages d'expériences en matière de financements, identifier de nouvelles pistes de financements pour soutenir les plans d'actions territoriaux, notamment au regard des compétences croissantes des collectivités territoriales (développement économique, climat, gestion de la ressource en eau...). Il s'agit également d'identifier les acteurs susceptibles d'accompagner la transition alimentaire et agricole des territoires et de favoriser la mise en place de nouveaux partenariats dans le cadre des plans d'actions territoriaux.

LA GOUVERNANCE DU RTB



RENCONTRE POLITIQUE DES TERRITOIRES BIO : UNE RENCONTRE ANNUELLE ENTRE ELUS LOCAUX ET SIGNATAIRES DU PLAN BIO REGIONAL

Sous l'invitation des co-pilotes du plan bio, cette rencontre est la concertation des territoires pour éclairer le COPIL et articuler le développement de la bio entre niveau régional et territorial. Elle réunit les signataires du plan bio à un niveau politique et les élus des territoires du RTB une fois par an. Cette rencontre politique des territoires bio est organisée par Bio en Hauts-de-France, en tant qu'animateur du RTB, et le territoire qui accueille la rencontre pour l'année n.

Cette rencontre est l'occasion d'évoquer les avancées, difficultés, opportunités rencontrées par les territoires dans le développement de l'agriculture biologique sur leur territoire afin d'éclairer les signataires du plan bio régional. Elle permet aussi de partager des éléments, par exemple :

- L'articulation entre politiques bio régionales et locales,
- L'évolution des dynamiques bio territoriales en région,
- Les dynamiques bio dans les Projets alimentaires territoriaux (PAT),
- Le suivi des financements mobilisés sur ces plans d'action bio territoriaux,
- Le déploiement du label Territoires bio engagés,

Cette rencontre a lieu de préférence au printemps, si possible avant le dépôt des Appel à Initiatives pour le développement de l'agriculture biologique afin de créer du lien entre les perspectives d'actions aux échelles régionales et locales de l'année suivante.

Les nouveaux territoires signataires de la charte intégreront cette rencontre chaque année.

LA JOURNEE DECOUVERTE DES TERRITOIRES BIO

Un second temps fort du Réseau des territoires bio a lieu à l'automne. Une journée de découverte, d'échanges et de visites est organisée sur un des territoires du réseau et vise à sensibiliser l'ensemble des élus locaux des Hauts-de-France à l'intérêt de mettre en place des politiques publiques locales en faveur de l'agriculture biologique.

Bio en Hauts-de-France et le territoire accueillant :

- Définissent le thème de la journée
- Organisent le déroulement de la journée
- Communiquent sur la journée
- Lancent les invitations à la journée

Les signataires du plan bio régional sont invités mais leur présence est facultative.

LES RENCONTRES TECHNIQUES DU RTB : 2 GROUPES DE TRAVAIL

Les techniciens du Réseau régional des territoires bio se rassemblent au sein de 2 groupes de travail :

- Groupe de travail secteur Agence de l'eau Artois Picardie
- Groupe de travail secteur Agence de l'eau Seine Normandie

Ces groupes techniques sont l'occasion d'aborder divers sujets en réponse aux 4 objectifs mentionnés ci-avant : partage d'expériences, tours d'actualités, diffusion d'outils communs, mobilisation d'expertise extérieure, etc.

Fréquence de rencontre des 2 groupes de travail :

3 rencontres par an sont organisées dans chacun des groupes de travail (janvier, juin, octobre).

1 rencontre plénière est organisée chaque année et rassemble les territoires des 2 groupes.

Les techniciens référents de la Région, la DRAAF, l'AEAP et l'AESN sont invités, a minima, à la rencontre plénière des groupes de travail chaque année. L'ordre du jour et les comptes-rendus de chaque réunion des groupes leur est diffusé.

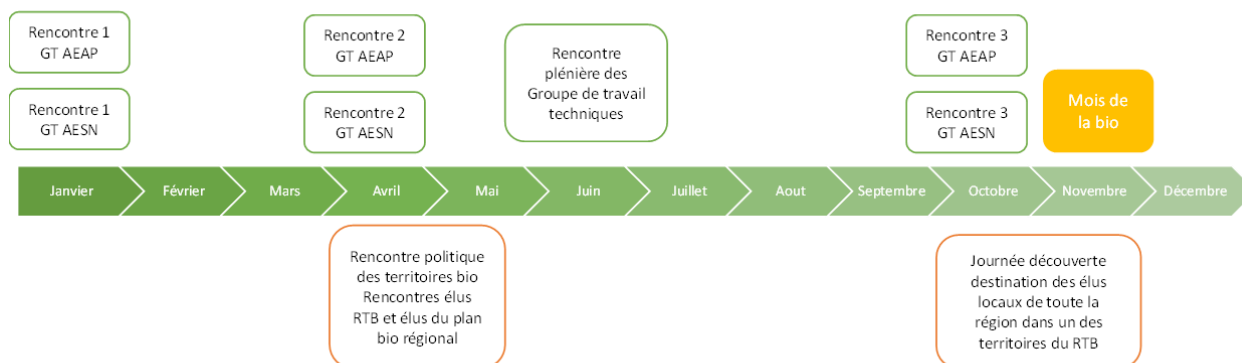
Les partenaires opérationnels du plan bio régional (A PRO BIO et la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France) participent également aux travaux du RTB, via :

- La participation à au moins une rencontre des groupes de travail par an
- La réception systématique de l'ordre du jour et des comptes-rendus des rencontres du RTB
- La possibilité de proposer à tout moment au RTB un sujet/une thématique à inscrire à l'ordre du jour des rencontres des groupes de travail.

D'autres partenaires œuvrant pour le développement de l'agriculture biologique en région pourront également associés selon les thématiques abordées lors des rencontres des groupes de travail.

Le RTB est animé par Bio en Hauts-de-France.

CALENDRIER TYPE DES RENCONTRES DU RTB



LE MOIS DE LA BIO : UNE ACTION DU RTB

Les territoires volontaires du RTB sont à l'initiative de l'organisation de Mois de la bio tous les ans au mois de novembre. Ce Mois de la bio vise à sensibiliser les agriculteurs conventionnels à l'agriculture biologique en concentrant une série d'évènements de sensibilisation portés par les territoires et leurs partenaires au mois de novembre.

Pour mettre en œuvre ce mois de la bio, les territoires s'engagent à :

- Solliciter leurs partenaires pour programmer au minimum 1 évènement de sensibilisation dans leur territoire en cohérence avec les autres actions de leur plan bio territorial
- Fournir les informations sur les événements à Bio en Hauts-de-France pour compilation du programme.
- Communiquer sur le Mois de la bio.
- Introduire chaque évènement du Mois de la bio se déroulant sur leur territoire en rappelant l'engagement de la collectivité. Cette introduction est confiée si possible au binôme élu-technicien du territoire.
- Renseigner quelques indicateurs de suivi pour le bilan du Mois de la bio (fréquentation aux événements, questionnaires de satisfaction...)

Bio en Hauts-de-France s'engage à :

- Coordonner l'élaboration du programme global d'évènement du Mois de la bio (retroplanning, outil partagé, suivi et bilan etc.) en lien avec les territoires du RTB concernés et les partenaires du plan bio régional.
- Elaborer un plan de communication et les outils de communication associés pour encourager un maximum de participation au Mois de la bio (brochure du programme, informations en ligne, communiqué et relai presse).
- Assurer le suivi et bilan du dispositif chaque année

II – ADHESION A LA CHARTE

OBJET DE LA CHARTE

La présente charte a pour objet de définir les modalités d'échanges, de participation et d'implication entre les territoires partenaires et en particulier entre la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane et Bio en Hauts-de-France dans le cadre du RTB.

PRESENTATION DE LA CABBALR

100 communes

280 000 habitants

579 exploitations agricoles

1.1 % de la SAU orientée en agricole biologique

62 % de la production du territoire est orientée grandes cultures

Projet Alimentaire Territorial labellisé de niveau 2 (2021-2026) avec un engagement : limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires sur l'environnement, la biodiversité, le climat et la santé.

Projet de territoire adopté en 2022 avec une priorité : s'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

ENGAGEMENTS DE LA CABBALR

- Afficher son soutien au développement de l'agriculture biologique dans le cadre d'une ou plusieurs politiques publiques portées par le territoire.
- A minima, participation de l' élu référent du territoire lors de la rencontre politique des territoires bio qui a lieu chaque année au printemps (1/2 journée par an).
- Participation d'un-e technicien-ne au groupe de travail du RTB correspondant à son secteur géographique. La présence d'un-e technicien-ne est attendue (dans la mesure du possible) à chaque réunion pour garantir les échanges et la pertinence des sujets abordés pour tous les membres du réseau.

ENGAGEMENTS DE BIO EN HAUTS-DE-FRANCE

- Impulser et co-organiser la rencontre politique annuelle au printemps et la journée découverte des territoires bio à l'automne.
- Organiser et animer les groupes de travail techniques du RTB.
- Rédiger et diffuser l'ordre du jour et les comptes-rendus des rencontres du RTB à qui de droit.
- Coordonner la programmation du Mois de la bio et réaliser des outils de communication pour en faire sa promotion.
- Solliciter ponctuellement l'interventions d'experts thématiques dans le cadre des réunions du RTB.
- Faciliter la mutualisation et la recherche d'innovations et de solutions entre territoires.
- Mettre à disposition l'expertise nationale du réseau de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) auquel elle appartient.

DUREE

La durée de la charte est de 5 ans et correspond à la durée du Plan bio régional 2023-2027 (en annexe).

III – MODALITES DE RESILIATION, DE MISE EN SUSPENS DE MODIFICATION/REVISION DE LA CHARTE

REVISION

Toute modification apportée à la présente charte doit faire l'objet d'un avenant.

MISE EN SUSPENS

Bio en Hauts-de-France s'engage à animer le RTB sous réserve de financements publics annuels ou pluriannuels dédiés. Dans le cas contraire, la Charte sera suspendue temporairement.

RESILIATION

En cas de non-respect par les parties des conditions issues de la présente Charte, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'un ou l'autre à l'expiration d'un délai de deux (2) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à BETHUNE, le

La Présidente de Bio en Hauts-de-France

Sophie Tabary

Le Vice-président de l'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, chargé de la Ruralité, l'Agriculture et l'Alimentation

Maurice Leconte